



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

diabète

Question écrite n° 42409

Texte de la question

M. Matthias Fekl attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la mobilisation contre le diabète. En effet, le diabète est une maladie chronique qui touche des millions de Français et qui a de graves conséquences sur le quotidien des personnes atteintes. C'est également une maladie qui, bien qu'elle concerne tous les âges de la vie, est trop souvent méconnue et dont les dangers à long terme sont mal identifiés. Aussi, il souhaiterait savoir quelles mesures le Gouvernement a prises et entend prendre à l'avenir, notamment en 2014, pour sensibiliser la population au diabète.

Texte de la réponse

Le diabète est une maladie métabolique chronique, caractérisée par une hyperglycémie chronique et des complications micro et macrovasculaires (cardiaques, rénales, oculaires, neurologiques), à l'origine d'une morbi-mortalité élevée, favorisée par son ancienneté et son déséquilibre. Le diabète de type 1, d'emblée insulino-dépendant, représentant moins de 10 % des diabétiques, est une maladie auto-immune détruisant les cellules pancréatiques sécrétrices d'insuline et concerne principalement les enfants et les sujets jeunes. Le diabète de type 2, causé par une résistance à l'insuline et une carence relative de sa sécrétion, est la forme la plus fréquente, à l'origine de l'augmentation régulière de la prévalence du diabète en France (prévalence du diabète traité par médicaments : 2,6 % en 2000, 3,95 % en 2007 et 4,4 % en 2009, environ 3 millions de personnes atteintes actuellement) comme à l'échelle mondiale. Longtemps asymptomatique, le type 2 touche des adultes au-delà de 45 ans, sédentaires, ayant un surpoids ou une véritable obésité, souvent des antécédents familiaux de diabète et simultanément d'autres facteurs de risque vasculaire (hypercholestérolémie, hypertension artérielle). Il augmente avec le vieillissement de la population et les inégalités socio-économiques. Parce qu'il constitue un enjeu majeur de santé publique, le diabète est au centre de la stratégie nationale de santé (SNS) annoncée par la Ministre des affaires sociales et de la santé en septembre 2013. Il s'agit d'agir tôt et fortement en privilégiant l'éducation à la santé pour éviter, dès l'enfance, le surpoids et l'obésité et favoriser à tous les âges une alimentation adaptée et l'exercice physique régulier. Pour éviter les complications suivant l'apparition d'un diabète, il s'agira également d'intensifier l'éducation thérapeutique et les programmes d'accompagnement et de renforcer le rôle des « patients-experts » afin de faire du patient un véritable acteur de sa prise en charge. Les patients atteints de diabète verront également leur parcours de soins simplifié, recentré autour du médecin traitant avec une coopération entre professionnels renforcée. La stratégie nationale de santé est en cours de construction. De novembre 2013 à avril 2014, des débats sont organisés en région et viendront alimenter la mise en oeuvre des objectifs de la SNS. Le plan d'action de la stratégie nationale sera décliné dans le projet de loi de santé prévu à l'été 2014.

Données clés

Auteur : [M. Matthias Fekl](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42409

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [12 novembre 2013](#), page 11724

Réponse publiée au JO le : [25 février 2014](#), page 1780